

ACTUALITES

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

Décorations de fêtes

Prévention des incendies

Voici déjà venu le mois de décembre synonyme des fêtes de fin d'année ...

En vu de célébrer dignement ces fêtes, des décorations festives s'inviteront en nos intérieurs de maisons et de bureaux. Durant ces préparatifs, il faudra pourtant garder, comme en tout temps, une attention à la sécurité car certains objets de décoration peuvent comporter ou engendrer des risques d'origine électrique, être des sources d'incendie ou même représenter des risques de blessures ou d'étouffement pour les plus petits ...

Cette année, la question de délestages potentiels afin de préserver l'équilibre du réseau de distribution électrique se posera peut-être. L'occasion de rappeler le risque d'incendie que représentent les bougies ! Donc, que ce soit à titre de décoration ou de dispositif d'éclairage en cas de délestage, évitez autant que faire se peut les bougies qu'il faut en tout temps garder sous surveillance.

Ce point à surveiller parmi d'autres en matière de sélection de décorations, nous l'avions détaillé dans le [numéro 28](#). Nous vous invitons donc à le découvrir ou le redécouvrir le cas échéant pour que les fêtes restent vraiment des fêtes.

Ce numéro, comme les précédents, reste disponible en notre rubrique "[Publications](#)".

Toute la Direction du SIPPT vous souhaite déjà de merveilleuses et joyeuses fêtes de fin d'année.

Black out et délestages

Plan interne d'urgence

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

Sauf à avoir vécu sur une île déserte et sans accès à nos médias nationaux, la question des délestages, ces coupures préventives d'un certain nombre de postes de distribution afin d'éviter qu'un déséquilibre important du réseau n'entraîne une coupure généralisée de l'alimentation électrique du pays (« black-out ») a été largement commentée.



Sachant que le plan global de délestage définit **6** tranches, étant elles-mêmes subdivisées en **a** et **b** en Wallonie, il importe - si ce n'était déjà fait - de connaître précisément la tranche dans laquelle se situe votre établissement ou votre domicile.

Les sites web du [SPF Economie](#) et du [gestionnaire de réseau de distribution](#) vous permettent de définir précisément la tranche en question.

Pour ce qui est des annonces prévisionnelles selon un retro-planning en **J-7** jours, des tranches qui seraient privées d'électricité, pour éviter une panne générale du réseau d'une part et d'une confirmation d'activation en **J-1** pour le jour J si les mesures préventives de réduction de consommation étaient insuffisantes d'autre part, les médias télévisuels (RTBF, RTL-TVI,

VRT et VTM) participent en collaboration avec le Centre de Crise pour assurer la communication.

Ainsi, durant les journaux télévisés ou la séquence météo qui l'accompagne, ces calendriers de délestages vous sont détaillés par l'intermédiaire d'indicateurs vert, orange, rouge et in fine noir.

Les codes couleurs suivants sont utilisés :

- **vert** : Situation normale. Il y a suffisamment d'électricité disponible pour répondre à nos besoins de consommation. Pas d'inquiétude !
- **orange** : Risque de pénurie. Il risque de ne pas y avoir suffisamment d'électricité disponible pour satisfaire nos besoins de consommation. Mobilisons-nous pour réduire notre consommation surtout aux moments critiques (en principe entre 17h et 20h) et éviter le délestage !
- **rouge** : Risque de délestage. Il n'y a pas suffisamment d'électricité disponible pour répondre à tout moment à nos besoins de consommation. Le risque de devoir activer le plan de délestage est réel.
- **noir** : Délestage annoncé. Si la situation l'exige, le plan de délestage sera activé : une partie des consommateurs sera temporairement privée d'électricité afin d'éviter une panne de courant de longue durée généralisée et non contrôlée.



Outre ces informations télévisées, vous pouvez tout naturellement retrouver ces calendriers et prévisions sur le site de la campagne « [On/Off](#) » mise sur pied à l'occasion de ces risques de délestages.

Dernièrement, l'opérateur électrique Ores a lancé également la possibilité de recevoir gratuitement un SMS informant les personnes intéressées sur les délestages qui concernent leurs zones. Les particuliers et les entreprises, s'ils s'inscrivent sur le [site web d'Ores](#), recevront des SMS en cas de risque de pénurie d'électricité.

Ces SMS seront envoyés sept jours avant le délestage envisagé, la veille, puis lorsque l'approvisionnement électrique aura été rétabli.

Le distributeur [Lampiris](#) a annoncé également lancer prochainement un dispositif équivalent d'alertes par SMS pour inciter ses clients à réduire leur consommation et ainsi limiter les risques de pénurie.

Il s'agit en effet là de la manière la plus efficace pour combattre les risques de délestages, mais également dans le cadre d'un développement plus durable de veiller à réduire systématiquement nos consommations électriques.



La campagne « [On/Off](#) » vous propose de déjà cibler un certain nombre de comportements

susceptibles de réduire vos consommations (et donc vos factures).

Accumulées les unes aux autres, ces réductions de consommation pourraient être spectaculaires en terme de résultats.

A titre d'exemple, [Electrabel](#) estime que « Si tout le monde dégivrait son **congélateur**, cela permettrait potentiellement d'économiser **154 812 500 kWh** ce qui équivaut à la production de **31 éoliennes (de 2 MW)** ou à la consommation de **44 232 familles (3 500 kWh/famille)** »

Ensemble, agissons de manière responsable contre les consommations électriques inutiles.



ACTUALITES

Légionelle

Prévention

Infos : Gil.Collart@cfwb.be

L'actualité de ce mois de novembre 2014 nous interpelle à nouveau à propos de la « Légionelle ».

C'est en effet au Portugal, dans la banlieue de Lisbonne, qu'une épidémie de légionellose a été signalée.

Les autorités locales ont identifié les tours de refroidissement d'un des sites industriels de la région comme la source de ce foyer de « Legionella », la bactérie qui provoque la maladie du légionnaire, la « Légionellose ».

Le dernier bilan fait état de **336** personnes infectées dont **10** morts depuis le 7 novembre à Vila Franca de Xira, une commune située à une trentaine de kilomètres de Lisbonne.

Cette actualité doit nous rappeler l'importance d'une démarche « sécurité » concernant la prévention de l'apparition de la légionelle au sein de vos établissements.

Rendez-vous sur notre site internet pour retrouver le [dossier complet « légionellose »](#). Ce dossier traite tant la prévention que l'intervention d'urgence.

A LA UNE

Soudures et E.P.I.

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Infos : Catherine.Drapier@cfwb.be

Il existe 76 procédés de soudage à l'heure actuelle, chacun ayant ses avantages et inconvénients.

4 méthodes sont principalement utilisées :

- Soudage à l'arc
- Soudage semi-automatique (MIG/MAG)
- TIG (Tungsten Inert Gaz)
- En fonction des industries

Le travailleur veillera à porter les **EPI** (équipements de protection individuelle) adéquats. Il se protégera les yeux, le visage, le cou, la tête, les oreilles, les voies respiratoires et les poumons et le corps.



- Tenue de travail

Pour cela, il portera e.a. une tenue de travail 100% en coton ignifugé (norme **EN 470-1**) de préférence en 2 pièces (pantalons+chemise à longue manche avec col et poignets) à la bonne longueur afin d'éviter que les personnes ne replient les manches ou le pantalon qui engendrerait un risque que des projections incandescentes se logent dans les plis.

Le vêtement sera de couleur foncée afin d'éviter le réfléchissement de la lumière de l'arc.

Il existe également une marque de fibre synthétique de haute performance appelée « NOMEX ». La performance de ce produit réside dans le fait qu'il conserve ses propriétés après le lavage; le coton devra être traité régulièrement pour diminuer sa combustibilité.

- Protection des mains



Pour les mains, on utilisera des gants en croûte de cuir à 5 doigts avec manchette en fonction du travail réalisé. Il existe des gants adaptés au travail de soudeur ayant une bonne dextérité (**EN 12477 de type A ou B** selon les procédés de soudage).

Si on manipule des pièces, on change de gants, on utilise des gants de manutention afin de prolonger la vie des gants spécifiques au soudage.



Pour ce qui est des gants de sécurité contre les risques de coupure, ceci avait fait l'objet d'un précédent article dans le [numéro 56](#) y détaillant les normes applicables, leurs marquages, les différents indices à prendre en compte, Nous vous invitons donc à le découvrir ou le relire le cas échéant.

- Protection des pieds

Le travailleur protégera ses pieds avec des bottines de sécurité conforme à la norme **EN 347 catégorie S3**.

- Protection des jambes

Il portera des guêtres afin de protéger les mollets. Pour mémoire elles se portent sous le pantalon.

- Protection du torse

Afin de protéger son torse (partie généralement exposée aux projections et bombardée de rayons ultra-violet et infra-rouge) un tablier croûte de cuir ou une veste sera de rigueur.

- Protection du visage

Le visage sera protégé soit par une cagoule ou une casquette 100% en coton ignifugé.

- Protection de l'ouïe

Des bouchons seront également à disposition tant pour protéger du bruit que des brûlures dans le conduit de l'oreille (norme **EN 352-2**).

- Protection de la vue

Contre le risque de brûlures oculaire et cutanée, le soudeur portera un casque ou un masque conforme à la norme EN 379. Les verres filtrants seront conforme à la norme EN 175 et le grade sera fonction du procédé de soudage. Le casque sera muni d'un verre **inactinique** [NDLR : qui, par son traitement, empêche le rayonnement lumineux produit par la soudure et pour un intensité lumineuse donnée de générer des risques oculaires] et protégé par des verres neutres.

Des consignes seront affichées sur l'entrée du local interdisant des allumettes ou briquet.

Le matériel et les EPI seront vérifiés à chaque usage afin de s'assurer de leurs bons états.